

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 février 2024

LOUER EN TOUTE CONFIANCE - (N° 2057)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par

M. Labaronne, M. Armand, M. Bothorel, Mme Bregeon, Mme Buffet, M. Descrozaille,
M. Girardin, M. Izard, M. Lavergne, Mme Le Peih, M. Maillard, Mme Le Meur, M. Marchive,
Mme Marsaud, M. Midy, M. Pacquot, M. Perrot, M. Travert, M. Vojetta et les membres du groupe
Renaissance

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.